

PROJETS & ENJEUX PUBLICS

A S E A

NOS FORMATIONS 2020

> ACTUALITÉS DU DROIT

En partenariat avec le Cabinet d'Avocats ASEA, Projets et Enjeux Publics propose, chaque année, un programme de formations liées à l'actualité juridique, afin de permettre aux différents responsables de collectivités territoriales ou d'entreprises, de maîtriser les outils juridiques et les procédures administratives applicables à leurs activités.

Outre le programme proposé pour l'année 2020, Projet et Enjeux Publics et le Cabinet d'Avocats ASEA organisent également, sur demande, des formations spécifiques en intra, sur les thématiques souhaitées par leurs clients.

Vous pouvez par conséquent prendre contact avec nous pour définir et mettre en œuvre une formation sur mesure.

PROGRAMME DE FORMATIONS 2020

Le contenu des formations proposées pour 2020 pourra être modifié, en cours d'année, pour tenir compte de l'actualité et notamment des derniers textes réglementaires et législatifs ainsi que des jurisprudences récentes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MISE EN ŒUVRE :

Chaque formation est articulée de manière à permettre aux participants de maîtriser parfaitement le cadre législatif, réglementaire et jurisprudentiel abordé.

L'intervention est articulée en trois temps, à savoir :

Un exposé de l'état du droit

Un retour d'expérience opérationnelle et pratique

Une session de Questions / Réponses avec les participants ou des cas pratiques

Un support pédagogique est remis aux participants, de manière dématérialisée, avant la tenue de la formation.

DURÉE DE LA FORMATION :

Les formations durent, selon le thème, entre 1/2 journée (8h30-12h) et 1 journée (9h-12h et 13h30-17h30)

TARIFS :

350 € HT pour 1/2 journée
500 € HT pour 1 journée (repas compris)

LIEU

Lyon

Les formations en intra organisées spécifiquement pour un client peuvent être organisées sur tout le territoire métropolitain ou dans les DOM.

Les formations sont assurées personnellement par Maître Aldo SEVINO en collaboration avec les avocats du Cabinet ASEA.

POUR RÉSERVER :

Par mail : cravellechapuis@asea-avocats.com • secretariat@asea-avocats.com
ou Par téléphone : 04 37 24 29 99

URBANISME - AMENAGEMENT - MONTAGE IMMOBILIER

1 FAIRE FACE AU CONTENTIEUX
DES AUTORISATIONS D'URBANISME
Mardi 14 janvier 2020 | Mardi 19 mai 2020

2 AMÉNAGEMENT : CHOISIR ENTRE LES DIFFÉRENTS
INSTRUMENTS OPÉRATIONNELS
Jeudi 28 mai 2020 | Mardi 13 octobre 2020

3 SÉCURISEZ VOS DOCUMENTS D'URBANISME :
L'ÉLABORATION ET L'APPLICATION DU PLU DANS
UNE PERSPECTIVE LOCALE ET INTERCOMMUNALE
Jeudi 5 novembre 2020 | Jeudi 10 décembre 2020

4 MONTER UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE
Jeudi 12 novembre 2020 | Mardi 15 décembre 2020

5 ACTUALITÉ DU DROIT DE L'URBANISME | Jeudi 15 octobre 2020

CONTRATS PUBLICS - CONCESSIONS - MARCHÉS

6 LES RISQUES CONTENTIEUX LIÉS
AU RÉFÉRÉ PRÉCONTRACTUEL
Mardi 11 février 2020 | Jeudi 16 avril 2020

7 ENTREPRISES TITULAIRES : GÉRER LES
RÉCLAMATIONS DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX
Jeudi 30 janvier 2020 | Jeudi 24 septembre 2020

8 RGPD ET DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS
Jeudi 23 janvier 2020 | Jeudi 16 juillet 2020

9 LE DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Jeudi 20 février 2020 | Mardi 10 mars 2020

10 ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Mardi 18 février 2020

COLLECTIVITES TERRITORIALES

11 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : BIEN CHOISIR LE MON-
TAGE CONTRACTUEL EN FONCTION DE VOTRE PROJET
Mardi 23 juin 2020 | Jeudi 10 septembre 2020

12 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ORGANISATION DU
SERVICE PUBLIC : CHOISIR ENTRE L'ASSOCIATION, LA
RÉGIE, L'EPIC, LA SEM ET LA SPL
Jeudi 12 mars 2020 | Jeudi 11 juin 2020

13 TRANSFERT DE PERSONNELS ENTRE PERSONNES
PUBLICS OU AVEC DES OPÉRATEURS PRIVÉS :
ANTICIPER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
Jeudi 9 avril 2020 | Mardi 7 juillet 2020

TOURISME

14 BILAN DE LA LOI NOTRE ET IMPACTS DE LA LOI ELAN : DE LA
RÉORGANISATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUE
À LA RÉGULATION DES LOGEMENTS TOURISTIQUES
Jeudi 26 mars 2020 | Mardi 22 septembre 2020

1

FAIRE FACE AU CONTENTIEUX DES AUTORISATIONS D'URBANISME

FORMATION
A JOUR DE
LA LOI ELAN

1 journée

Mardi 14 janvier 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

Mardi 19 mai 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

1 / Maîtriser les prérequis du contentieux de l'urbanisme

- Identifier les sources pouvant être invoquées à l'appui d'un contentieux de l'urbanisme.
- Prendre en compte « l'arsenal juridique » mis à disposition du défenseur par les lois ALUR, PINEL et MACRON ainsi que par l'ordonnance n° 2013-638 du 18 juillet 2013 relative au contentieux de l'urbanisme et le décret n° 2013-879 du 1er octobre 2013.

2 / Connaître les règles contentieuses du recours en annulation contre les autorisations d'urbanisme

- Identifier les actes susceptibles de faire l'objet d'un recours.
- Connaître les conditions de recevabilité d'un recours : délai, intérêt à agir, notification de l'article R. 600-1 du Code de l'urbanisme.
- Envisager les différents moyens d'annulation et en connaître les limites : la forme et le fond de la requête, l'exception d'illégalité.

3 / Définir une stratégie contentieuse

- Définir l'attitude à adopter en cours de procédure en fonction des intérêts en jeu.
- Solliciter le juge à bon escient : la cristallisation des moyens, l'annulation partielle ou la régularisation des autorisations en cours d'instance.
- Contre-attaquer : engager un recours pour recours abusif.

- Maîtriser la procédure de référé suspension : l'objet, la portée, les conditions, les avantages, les inconvénients et les effets d'un référé suspension.
- Envisager une transaction en cours d'instance.

4 / Connaître le contentieux civil des autorisations d'urbanisme

- Vérifier la qualité pour engager une action civile.
- Connaître les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile lorsque la construction est conforme au permis de construire.
- Identifier les modalités de réparation et apport de la loi MACRON (L. n° 2015-990 du 6 août 2015).
- Mener une action pour troubles anormaux de voisinage.

5 / Maîtriser le contentieux pénal des autorisations d'urbanisme

- Connaître les différentes infractions d'urbanisme.
- Faire constater et poursuivre les infractions d'urbanisme.
- Identifier les pouvoirs et obligations du maire en matière d'infraction d'urbanisme.
- Envisager les sanctions pénales applicables.

2

AMÉNAGEMENT : CHOISIR ENTRE LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS OPÉRATIONNELS

FORMATION
A JOUR DE
LA LOI ELAN

1 journée **Jeudi 28 mai 2020** 9h- 12h / 13h30- 17h30
Mardi 13 octobre 2020 9h- 12h / 13h30- 17h30

1 / Maîtriser les outils disponibles pour réaliser une opération d'aménagement et connaître leurs limites opérationnelles

- Identifier les outils juridiques : la ZAC, la déclaration / le permis d'aménager, le détachement primaire, le permis de construire valant division, le PUP, le PLU et la taxe d'aménagement.
- Repérer les avantages et les inconvénients de chaque outils.
- Définir les critères de choix entre les outils disponibles.
- Prendre en compte les contraintes de commercialisation.

2 / Gérer et articuler les différentes procédures d'aménagement

- Adapter les documents d'urbanisme à l'opération projetée : conditions, modalités et délais opérationnels.
- Choisir la procédure d'aménagement et mettre en concurrence les opérateurs dans le respect du Code de la Commande Publique.
- Anticiper l'articulation avec les procédures connexes.

3

SÉCURISEZ VOS DOCUMENTS D'URBANISME : L'ÉLABORATION ET L'APPLICATION DU PLU DANS UNE PERSPECTIVE LOCALE ET INTERCOMMUNALE

FORMATION
A JOUR DE
LA LOI ELAN

1 journée **Jeudi 5 novembre 2020** 9h- 12h / 13h30- 17h30
Jeudi 10 décembre 2020 9h- 12h / 13h30- 17h30

1 / Maîtriser les outils pour rédiger son PLU/PLU(i)

- Distinguer les outils de planification urbaine stratégique (PLH, PDU, PGD).
- Favoriser le développement de projets urbains futurs (secteurs de mixité sociale, emplacements réservés, servitudes, zonages préservant la diversité commerciale article L. 123-1-5 II 5°).
- Préserver les territoires (STECAL, Coefficient de biotope par surface, espaces végétalisés, EBC, continuités écologiques, tramages TVB, élaboration d'un cahier de recommandations en annexe du PLU).

2 / Anticiper les éventuels recours contentieux

- Maîtriser les délais de recours contre le PLU : recours direct, le refus d'abrogation du document et l'exception d'illégalité.
- Identifier les actes susceptibles de recours et les conditions de recevabilité de l'action.
- Connaître les moyens d'annulation ou de constatation d'illégalité : focus sur l'application de l'article L. 600-1 du Code de l'urbanisme.
- Mesurer les conséquences de l'annulation ou de la déclaration d'annulation d'un PLU : la réglementation applicable et ses effets sur les autorisations d'urbanisme délivrées.

4 MONTER UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE

1 journée

Jeudi 12 novembre 2020
Mardi 15 décembre 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30
9h- 12h / 13h30- 17h30

FORMATION
A JOUR DE LA
REFORME DU CODE
DE LA COMMANDE
PUBLIQUE 2019

1 / Se poser les bonnes questions avant d'acheter un terrain

- Introduction au montage d'opération (les différentes opérations immobilières et les acteurs incontournables).
- Identifier un terrain et apprécier ses potentialités économiques.
- Analyser les contraintes juridiques (PLU, etc.)
- Intégrer la faisabilité technique et le préprogramme.
- Calculer le prix de revient de l'opération et le bilan de faisabilité.

2 / Concrétiser le projet

- Maîtriser les étapes, de l'offre à la promesse de vente.
- Mettre en place une maîtrise d'œuvre.
- Obtenir les autorisations administratives nécessaires.
- Réaliser le projet et engager sa pré-commercialisation.
- Choisir le financement du projet, les assurances et les garanties.

3 / Réaliser les travaux

- Articuler le choix des intervenants et des entreprises.
- Éviter les principaux risques d'exécution (sous-traitance, sujétions imprévues, etc.)

4 / Commercialiser le projet

5 ACTUALITÉ DU DROIT DE L'URBANISME

1 journée

Jeudi 15 octobre 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

Un an d'actualité juridique de l'urbanisme : Les réformes légales et réglementaires et les dernières jurisprudences.

6

LES RISQUES CONTENTIEUX LIÉS AU RÉFÉRÉ PRÉCONTRACTUEL

1 journée

Mardi 11 février 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

Jeudi 16 avril 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

FORMATION
A JOUR DE LA
REFORME DU CODE
DE LA COMMANDE
PUBLIQUE 2019

1 / Cerner les principaux risques de contentieux précontractuels

- Au stade de la préparation et du lancement de la consultation : définir et formaliser des besoins, choix de la procédure, respecter les formalités de publicité.
- Au stade de l'examen des candidatures et des offres : vérifier les capacités des opérateurs, éliminer les offres non conformes, analyser les offres.
- Au stade de la finalisation de la procédure : informer les candidats et les soumissionnaires évincés, procéder aux obligations de publicité.

2 / Concevoir et rédiger une requête pertinente

- Connaître la portée de la jurisprudence SMIRGEOMES et son actualité.
- Circonscrire les manquements sanctionnés par le juge.

3 / Elaborer une stratégie et maîtriser les techniques contentieuses de la passation des marchés publics

- Obtenir des informations sur l'offre de l'attributaire.
- Arbitrer entre référé précontractuel ou référé contractuel et les autres contentieux.
- Maîtriser les techniques de défense de l'acheteur (causes d'irrecevabilité, absence de lésion du requérant, substitution de motif) et les pouvoirs du juge.

7

ENTREPRISES TITULAIRES : GÉRER LES RÉCLAMATIONS DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

1 journée

Jeudi 30 janvier 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

Jeudi 24 septembre 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

1 / Constituer et rédiger un dossier de réclamation

- Vérifier les pré-requis de la réclamation.
- Identifier l'ensemble des motifs possibles d'indemnisation.
- Rédiger le dossier de réclamation.

2 / Maîtriser la procédure de règlement des réclamations

- Comprendre le mécanisme de traitement de la réclamation.
- Etablir une stratégie en vue de la prise en compte de la réclamation.
- Contractualiser l'accord obtenu suite à la réclamation.

3 / Prévenir les risques contentieux

- Stratégie contentieuse : arbitrer entre recours amiable, CCRA et recours juridictionnel.
- Sécuriser les délais de recours et la recevabilité.

8

RGPD ET DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

1 journée **Jeudi 23 janvier 2020** 9h- 12h / 13h30- 17h30
Jeudi 16 juillet 2020 9h- 12h / 13h30- 17h30

1 / Définir les contours et les conséquences du RGPD

- Expliquer les points clés de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
- Identifier les acteurs de la protection et du traitement de données à caractère personnel.
- Intégrer les conséquences pratiques.
- Sécurité informatique et sous-traitance : les changements en termes de responsabilités.

2 / Maîtriser les impacts du RGPD dans l'achat public

- Recenser les services concernés par les traitements de données à caractère personnel.
- Identifier les personnes chargées d'intégrer le RGPD dans les procédures.
- Définir les prestations concernées.
- Recenser les clauses impactées.
- Identifier les actions à conduire pour les marchés en cours d'exécution.
- Négocier les clauses pertinentes.
- Prévoir une organisation de l'achat RGPD.

3 / Etude de cas

- Rédiger la réponse et l'avenant suite à un courrier d'un prestataire éditeur de logiciel informant de l'application du RGPD et de la loi Informatique et libertés.

9

LE DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1 journée **Jeudi 20 février 2020** 9h- 12h / 13h30- 17h30
Mardi 10 mars 2020 9h- 12h / 13h30- 17h30

1 / Identifier les contrats de la Commande Publique

- Comprendre la distinction entre marchés publics et contrats de concession.
- Identifier et gérer les contrats mixtes.
- Maîtriser la passation des marchés publics mixtes.

2 / Appréhender les différents acteurs de la commande publique

- Distinguer acheteurs et autorités concédantes.
- Comprendre la différence entre opérateurs économiques, candidats et soumissionnaires.
- Maîtriser les dispositions spécifiques applicables aux maîtres d'ouvrages suite à l'abrogation de la loi MOP.

3 / Comprendre les différences régissant les procédures de passation des marchés et des concessions

- Connaître les principes généraux de la Commande publique.
- Optimiser la phase de préparation de la Commande publique.
- Choisir la forme du contrat et la procédure les plus adaptées aux besoins.
- Sécuriser la passation des Commandes publiques.

4 / Prendre les bonnes mesures pour éviter les risques de contentieux

- Anticiper les risques contentieux.
- Le recours au règlement alternatif des litiges.
- Les types de contentieux relatifs aux contrats de la Commande Publique.

10

ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1 journée **Mardi 18 février 2020** 9h- 12h / 13h30- 17h30

Un an d'actualité juridique de la commande publique : Les réformes légales et réglementaires et les dernières jurisprudence.

11

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : BIEN CHOISIR LE MONTAGE CONTRACTUEL EN FONCTION DE VOTRE PROJET

1 journée

Mardi 23 juin 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

Jeudi 10 septembre 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

FORMATION
A JOUR DU CODE
DE LA COMMANDE
PUBLIQUE 2019

1 / Définir le projet et identifier précisément les contraintes de l'opération

- Identifier les besoins et les enjeux du projet.
- Déterminer les principales contraintes : le financement, la durée et la maîtrise « politique » de l'opération par la collectivité.

2 / Maîtriser les différents types de montages contractuels possibles

- Distinguer les grandes catégories de contrats publics et leurs limites.
- Connaître les principaux montages contractuels complexes (VEFA, BE, etc.).
- Envisager le recours aux SEM/SPL/SEMOP.

3 / Déterminer les critères de choix entre les différents outils disponibles

- Différencier les contrats à objet exclusivement immobilier des contrats comportant des prestations de services.
- Identifier les critères pour choisir le montage contractuel le plus adapté au projet.

12

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC : CHOISIR ENTRE L'ASSOCIATION, LA RÉGIE, L'EPIC, LA SEM ET LA SPL

1 journée

Jeudi 12 mars 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

Jeudi 11 juin 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

1 / Maîtriser les éléments distinctifs des différents outils opérationnels et leurs limites

- Connaître les outils opérationnels permettant un meilleur contrôle public (Régie, EPIC et SPL).
- Identifier les outils les plus souples (Association et SEM).

2 / Choisir entre les différents outils et connaître les précautions à prendre pour leur mise en œuvre

- Identifier les critères permettant d'arbitrer entre les différents outils disponibles.
- Prendre les précautions nécessaires à leur mise en œuvre de chaque outil.

3 / Anticiper les conséquences d'un changement d'organisation

- Comprendre les incidences en termes de transfert de personnels et de moyens.
- Déterminer un rétro-planning opérationnel.

13

TRANSFERT DE PERSONNELS ENTRE PERSONNES PUBLIQUES OU ENTRE CELLES-CI ET OPÉRATEURS PRIVÉS : ANTICIPER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 journée

Jeudi 9 avril 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

Mardi 7 juillet 2020

9h- 12h / 13h30- 17h30

A JOUR DE LA
JURISPRUDENCE
COMMUNAUTAIRE

1 / Transférer des personnels entre personnes privées et personnes publiques

- Transférer des personnels d'une personne privée à une personne publique dans le cadre de la reprise d'une activité du service public : Champ d'application, procédure et conséquences.
- Maîtriser le transfert de personnel dans le cadre d'une externalisation d'un service public : gestion du personnel dans le cadre d'un marché public ou contrat de DSP.

2 / Organiser le transfert du personnel entre personnes publiques

- Mutualiser les compétences dans le cadre d'une intercommunalité : schéma de mutualisation ; transfert de compétences/personnel ; mise à disposition.
- Mutualiser les services entre collectivités.

3 / Accompagner le changement d'organisation

- Consulter les organismes représentatifs.
- Déterminer un rétro-planning opérationnel.

14

BILAN DE LA LOI NOTRE ET IMPACTS DE LA LOI ELAN : DE LA RÉORGANISATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUE À LA RÉGULATION DES LOGEMENTS TOURISTIQUES

1 journée **Jeudi 26 mars 2020** 9h- 12h / 13h30- 17h30
Mardi 22 septembre 2020 9h- 12h / 13h30- 17h30

1 / Quatre ans après, prendre la mesure des conséquences de la Loi NOTRE sur la gestion du tourisme local

- Intégrer les impacts juridiques de la notion de « Promotion du tourisme ».
- Prendre en compte la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques.
- Organiser la gestion des équipements touristiques municipaux.
- Articuler la répartition des compétences entre communes et EPCI.

2 / Exercer la compétence « Tourisme »

- Comprendre ce que recouvre précisément la compétence « Tourisme ».
- Organiser la gouvernance des OT et OTI.
- Maîtriser les conséquences du transfert de compétence sur les personnels, les biens et les contrats.
- Défendre les enjeux touristiques propres aux communes au sein d'une intercommunalité.

3 / Mettre en place ou faire évoluer un office de tourisme intercommunal

- Choisir votre mode de gestion (Régie, Association, EPIC, SEM, SPL) suite à l'arrêt du CE n°40562-405690 du 14 novembre 2018.
- Organiser le sort de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les remontées mécaniques.

4 / Prévoir les impacts de la loi ELAN sur les locations touristiques

- Anticiper et régler les difficultés rencontrées avec Airbnb.
 - Les nouvelles perspectives de développement touristique ouvertes par la Loi ELAN.
-



FORMATIONS JURIDIQUES

Outre les formations programmées pour 2020, Projets & Enjeux Publics et le Cabinet ASEA sont en mesure d'organiser les formations juridiques que vous souhaiteriez mettre en place, notamment :

A titre d'exemple, Projets & Enjeux Publics et le Cabinet d'Avocats ASEA sont en capacité d'intervenir sur les thématiques suivantes :

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
ou pour organiser une formation sur mesure nous vous invitons à prendre contact aux coordonnées suivantes :

PAR MAIL :
cravellechapuis@asea-avocats.com
secretariat@asea-avocats.com

PAR TÉLÉPHONE :
04 37 24 29 99

- Etudes d'impact, enquête public et autres évaluations environnementales
- Compensation écologique
- Creation et gestion d'un tiers lieu • Urbanisme commercial
- Les nouvelles règles d'occupation du domaine public
- Valoriser le domaine public
- Les montages d'opérations de travaux
- Les implications juridiques du BIM
- Les collectivités publiques et l'enjeu numérique : RGPD, Big DATA, dématérialisation des marchés publics
- Pratiquer la ZAC
- La maîtrise foncière : Stratégie et outils
- Mener une opération d'aménagement
- GOU et PPA : Les nouvelles techniques d'aménagement prévues par la loi ELAN
- Les outils pour une revitalisation du commerce en centre-ville
- Dématérialisation des permis de construire
- Audit des permis de construire
- Fusion d'associations
- Création et gestion d'un office de tourisme
- Maîtriser les outils du sourcing
- La maîtrise d'ouvrage public depuis l'abrogation de la loi MOP